ariegenews

Gravières en Basse-Ariège: selon le CEA «l'administration plie face au lobby des carriers»



© Midinews (archives)

Le Comité Ecologique Ariégeois par la voix de son porte parole, Dominique Strub a l'impression d'avoir reçu un coup de poignard dans le dos.

Depuis quatre ans l'association écologiste a rejoint le *«Chabot»* association de protection des rivières Ariégeoises et France Nature Environnement Midi-Pyrénées dans une croisade contre les exploitants des carrières de Basse Ariège.

En début d'année ils étaient fiers d'annoncer une première victoire dans ce combat inégal mais titanesque.

En effet par son jugement du 19 décembre 2013, le tribunal administratif de Toulouse leur avait donné raison en annulant purement et simplement la modification du Schéma Départemental des Carrières d'Ariège prise en 2009.

«On pensait qu'il s'agissait du combat du pot de terre contre le pot de fer mais aujourd'hui le jugement du tribunal administratif nous redonne espoir, indiquait le 3 janvier 2014 Henri Delrieu du Chabot.

Les autorisations qui ont été délivrées (la création de Denjean Granulats et de Midi-Pyrénées Granulats auxquels se sont ajoutées l'extension de Siadoux-Colas et la nouvelle autorisation pour Mallet) sont entachées d'illégalités.

Le préfet qui a accordé les autorisations récentes doit mesurer la portée de la décision et en tirer toutes les conséquences»

Selon Henri Delrieu, «tous les dossiers déposés au tribunal administratif face à des autorisations juridiquement très fragiles devraient être annulées en cascade»

Il attendait avec impatience la prochaine audience est programmée pour Midi-Pyrénées Granulats le 26 janvier prochain et il avait bon espoir pour le nouveau SDC de l'Ariège qui devait être ouvert à l'enquête publique ces jours-ci.

Un arrêté préfectoral qui passe en catimini et un retournement de situation à la clé Mais la joie fut de courte durée car cinq jours après l'annulation par le Tribunal Administratif de Toulouse du précédent schéma départemental, un nouvel arrêté préfectoral en date du 24 décembre, approuve le nouveau schéma 2013, lequel entérine selon Dominique Strub «sans aucune justification, les autorisations de 2009 et ceci en contradiction absolue avec les principes mêmes qu'il affiche dans ses objectifs généraux.

Il est remarquable que le préfet se soit affranchi d'une enquête publique, remplacée par une consultation interne entre avril et mai 2013 au motif de dispositions transitoires et expérimentales mises en place par le ministère pendant 18 mois»

Pour lui il s'agit d'un tour de passe-passe: «cet arrêté pris le 24 décembre, la veille de Noël, publié le 6 janvier est un pied de nez aux associations de protection de l'environnement.

Il y a de quoi être un peu écœuré, nous avons l'impression que le dossier est directement géré par la préfecture de région.

Selon nous le problème est de taille car derrière tout cela il s'agit de dissimuler les déchets du BTP.

Aujourd'hui à force de démolir des bâtiments pour faire des bureaux on ne sait plus où les mettre, alors on fait des trous pour cela et au mépris de toutes règles environnementales (mettant en danger les sols, les nappes phréatiques et les populations) on les rebouche avec ces déchets douteux.

On l'a vu dans d'autres régions de France, en Isère ou dans le Nord»

Le bras de fer continue

Pour autant les opposants aux gravières ne baissent pas les bras et ne comptent pas en rester

Le Chabot et le CEA ont attaqué au tribunal Administratif ces jugements, ces jugements qui vont tomber très rapidement.

«Ce nouveau schéma est complètement laxiste, déplore Dominique Strub, il se calque sur la modification du schéma de 2003, modifié en 2009 et ouvre des possibilités illimitées aux carriers.

En fait on prétend faire mieux que la catastrophe: ce ne sont que des vœux pieux et des incantations, rien de contraignant pour le petit monde des carriers qui peuvent poursuivre leurs activités, le tout avec la complicité de la Préfecture qui sort de son rôle d'arbitre.

Oui il y a collusion entre les services de l'Etat et le monde des carriers, ce n'est pas nouveau

mais disons que cela continue.

Tout ce que nous avons proposé (que ce soient les associations mais aussi les agriculteurs de la région) dans le cadre de ce nouveau schéma a été refusé!

C'est une situation impensable. L'administration est à la merci de quatre carriers, ce sont des groupes internationaux dotés d'un important pouvoir de lobby, la preuve en est encore faite encore aujourd'hui!»

Le Comité Ecologique Ariègeois ne souhaite pas dévoiler sa stratégie mais à l'instar de ses autres partenaires associatifs engagés dans ce combat, il précise qu'il n'en restera pas là.

ariège débats et opinions Laurence Cabrol | 10/01/2014 - 18:17 | Lu: 14015 fois